

N° 28

---

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 1995-1996

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 octobre 1995.

**PROJET DE LOI**

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*pris pour l'application des dispositions de la loi constitutionnelle n° 95-880 du 4 août 1995 qui instituent une session parlementaire ordinaire unique,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10<sup>e</sup> législ.) : 2239, 2243 et T.A. 412.

---

Parlement.

Article premier.

Au troisième alinéa du II de l'article 6 *ter* de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, le mot : « première » est supprimé.

Art. 2.

Au troisième alinéa de l'article 9 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique, les mots : « dans le mois qui suit l'ouverture de la première session ordinaire de chaque année » sont remplacés par les mots : « au cours du mois de novembre ».

Art. 3.

Au deuxième alinéa de l'article L. 337 du code électoral, le mot : « première » est supprimé.

Art. 4.

I. – Au premier alinéa de l'article L. 111-3 du code de la sécurité sociale, les mots : « lors de la première session ordinaire » sont remplacés par les mots : « au cours du quatrième trimestre ».

II. – L'article L. 652-1 du même code est abrogé.

Art. 5.

I. – Au premier alinéa de l'article 114 de la loi sur les finances du 28 avril 1816, les mots : « avant la fin de sa seconde session ordinaire » sont remplacés par les mots : « avant la fin de la session ordinaire ».

II. – L'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959 est ainsi modifiée :

– au quatrième alinéa de l'article 163, les mots : « au cours de la seconde session prévue par l'article 28 de la Constitution » sont remplacés par les mots : « au cours du deuxième trimestre de l'année d'exécution du budget » ;

– au deuxième alinéa du I de l'article 164, les mots : « avant l'ouverture de la seconde session prévue par l'article 28 de la Consti-

tution » sont remplacés par les mots : « avant la fin du premier trimestre de l'année d'exécution du budget ».

II *bis* (nouveau). — L'article 3 de la loi n° 71-424 du 10 juin 1971 portant code du service national est abrogé.

III. — Le dernier alinéa de l'article 10 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions est supprimé.

IV. — La loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification est ainsi modifiée :

— au deuxième alinéa de l'article 8, les mots : « de la seconde session ordinaire » sont supprimés ;

— au deuxième alinéa de l'article 9, le mot : « première » est supprimé ;

— au premier alinéa de l'article 10, le mot : « première » est supprimé ;

— au premier alinéa de l'article 13, les mots : « à l'ouverture de la seconde session ordinaire » sont remplacés par les mots : « avant la fin du premier trimestre ».

V. — Le troisième alinéa de l'article 10 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur est supprimé.

V *bis* (nouveau). — L'article 3 de la loi n° 85-835 du 7 août 1985 relative à la modernisation de la police nationale est abrogé.

VI. — Au premier alinéa de l'article 44 de la loi n° 85-1268 du 29 novembre 1985 relative à la dotation globale de fonctionnement, le mot : « première » est supprimé.

VII. — Au premier alinéa de l'article 18 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, les mots : « à l'ouverture de la seconde session ordinaire » sont remplacés par les mots : « avant la fin du premier trimestre ».

VIII. — Au deuxième alinéa du IV de l'article premier de la loi n° 87-1157 du 31 décembre 1987 relative à la lutte contre le trafic de stupéfiants et modifiant certaines dispositions du code pénal, les mots : « le premier jour de la seconde session ordinaire » sont remplacés par les mots : « avant la fin du premier trimestre ».

IX. — Le troisième alinéa de l'article 3 de la loi n° 89-432 du 28 juin 1989 relative à la prévention et à la répression de l'usage des

produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives est supprimé.

X. — A l'article 16 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, les mots : « lors de la seconde session ordinaire » sont remplacés par les mots : « au cours du deuxième trimestre ».

XI. — A l'article 51 de la loi n° 93-1027 du 24 août 1993 relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France, les mots : « Lors de la seconde session ordinaire » sont remplacés par les mots : « Avant la fin de la session ordinaire ».

XII. — A l'article 6 de la loi de programme n° 95-9 du 6 janvier 1995 relative à la justice, le mot : « première » est supprimé.

XIII. — A l'article 32 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, le mot : « première » est supprimé.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 octobre 1995.*

*Le Président,*

*Signé : PHILIPPE SÉGUIN.*

